

DELIBERATION N° 97/01-01 - AMORTISSEMENT SUBVENTIONS POUR RAVALEMENTS DE FACADES

Monsieur Pierre BOILEAU, Adjoint délégué aux finances, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 21 Novembre 1994, laquelle décidait d'octroyer, sous certaines conditions, une subvention pour ravalements de façades à tous les propriétaires situés dans le secteur concerné qui en feraient la demande.

Ces subventions pour équipement de tiers font l'objet d'un amortissement budgétaire et peuvent s'étaler sur une durée maximum de 5 ans.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- d'amortir dès 1996 et sur 5 ans les deux subventions versées en 1995 aux tiers suivants :

- . SCI "Les Blanches Vignes : 4 350, 00 F - mandat 996/95 soit 870 F par an*
- . Mme VOISARD Christine : 5 400, 00 F - mandat 2005/95 soit 1080 F par an*

- les dotations nécessaires sont prévues au budget supplémentaire 1996, aux imputations suivantes :

- . 6812-01 en dépense et 4815-01 en recette*